

CONCLUSION

Au regard des objectifs nationaux de décarbonation, ce diagnostic invite à s'interroger, d'une part, sur l'ampleur et les modalités des moyens à mobiliser en faveur de l'innovation « bas carbone » et, d'autre part, sur les orientations nécessaires pour que la France soit en bonne position dans les domaines porteurs à l'échelle mondiale, à moyen terme.

Or les politiques publiques sont confrontées à deux dilemmes en matière de décarbonation. Le premier concerne l'horizon temporel. En effet, s'il est nécessaire de s'engager dans la décarbonation à court terme, en déployant les technologies existantes ou en misant sur des innovations incrémentales, il est tout aussi nécessaire d'investir en vue d'innovations plus radicales, plus risquées, afin de garder la possibilité de décarboner plus efficacement à long terme. Le second dilemme porte sur l'origine géographique de l'innovation. D'un côté, la politique industrielle, qui répond à des préoccupations légitimes en termes de localisation des créations d'emploi et de richesses, tend à privilégier des solutions technologiques nationales, dans un cadre européen. De l'autre, une politique climatique efficace conduit nécessairement, au moins en partie, à adopter en France les technologies les plus avantageuses en termes de coûts d'abattement³⁷. Dès lors, compte tenu de sa position contrastée, la France devrait se focaliser sur ses domaines d'excellence, plutôt que se fixer des objectifs déraisonnables visant un rattrapage hors de portée, lorsque notre pays est trop nettement surclassé sur le plan technologique.

Pour éclairer les choix de politique publique en la matière, la CNEPI a entamé plusieurs travaux complémentaires qui, en 2026, feront l'objet d'une seconde publication, axée sur les politiques publiques. Parmi eux figure une analyse de comparaison internationale des politiques publiques suivies dans ce domaine. De même, une cartographie des dispositifs d'aides à l'innovation en faveur de la décarbonation sera établie pour la France.

37. Pour chaque option de décarbonation, le coût d'abattement met en rapport les tonnes d'équivalent carbone évitées et les investissements consentis à cet effet. À ce sujet, voir les travaux de la commission sur les coûts d'abattement, présidée par Patrick Criqui, disponibles [sur le site du HCSP](#).

RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DU HAUT-COMMISSARIAT À LA STRATÉGIE ET AU PLAN SUR :



strategie-plan.gouv.fr



Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan



@StrategiePlan



@strategieplan



@strategieplan



StrategieGouv



**HAUT-COMMISSARIAT
À LA STRATÉGIE
ET AU PLAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Directeur de la publication : Clément Beaune, Haut-commissaire à la Stratégie et au Plan ;

Directeur de la rédaction : Antonin Aviat ;

Secrétariat de rédaction : Gladys Caré ;

Dépôt légal : avril 2026 ;

N° ISSN : 2556-6059 ;

Contact presse : Matthias Le Fur, directeur du service Édition-Communication-Événements, 01 42 75 61 37, matthias.lefur@strategie-plan.gouv.fr

Le Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan contribue à l'action publique par ses analyses et ses propositions. Il éclaire les choix collectifs sur les enjeux démographiques, économiques, sociaux, environnementaux, sanitaires, technologiques et culturels, dans un cadre national et européen.

France Stratégie et le Haut-commissariat au Plan deviennent le Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan.